

| | |
|---|----------------------|
| - Comptes (C2208960 à C2208991, L2200028 à L2200030 et P2200362 à P2200410) | 273 033,39 \$ |
| - Salaires et rémunérations des employés et des élus | 63 977,77 \$ |
| - Frais de déplacement | 846,18 \$ |
| TOTAL | 337 857,34 \$ |

Note DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL COMPARATIF

Madame Sylvie Foster, directrice générale, dépose aux élus les états comparatifs des revenus et dépenses tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal, au 30 septembre 2022.

Rés # 22-10-04 REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIE DE CHARLEVOIX-EST

Note : Madame Joannie Bouchard ne participera pas à ce point de l'ordre du jour.

ATTENDU QUE le chef du service incendie de la Malbaie a proposé, lors d'un événement public, que la MRC de Charlevoix-Est réalise une étude sur un regroupement des services d'incendies sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est ;

ATTENDU QUE lors de la dernière rencontre du Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est, tenue le 27 septembre 2022, la préfet a demandé de consulter les chefs de sécurité incendie pour connaître leurs désirs quant à la réalisation d'une telle étude ;

ATTENDU QUE notre service incendie respecte les exigences édictées dans le Schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix-Est ;

ATTENDU QUE notre service incendie recrute, forme et atteint, dans la majorité des cas, ses cibles pour la force de frappe lors d'événements en sécurité sur notre territoire ;

ATTENDU QUE notre service incendie a des ententes avec les corps de pompiers avec ses territoires voisins qui sont fonctionnels ;

ATTENDU QUE nous sommes toujours ouverts à de nouvelles ententes qui peuvent améliorer les services en sécurité civile et de pistes de solutions proposés par nos chefs en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE que notre service incendie a le budget le plus important en proportion de la MRC de Charlevoix-Est ;

ATTENDU QUE notre réel défi est d'avoir un financement approprié aux exigences du gouvernement ;

ATTENDU QUE notre réalité territoriale exige un service de proximité pour répondre au besoin de notre population ;

ATTENDU QUE la centralisation de d'autres services depuis les trente (30) dernières années a eu comme effet de dévitaliser notre communauté ;

- ATTENDU QUE cette approche n'a jamais réussie à atteindre les objectifs d'économie financière ;
- ATTENDU QUE plusieurs exemples de regroupements démontrent que cette avenue fait perdre le sentiment d'appartenance des employés, des bénévoles et de toute la communauté ;
- ATTENDU QUE cette appartenance est le ciment sur lequel les communautés se reconstruit pour assurer leur vitalité ;
- ATTENDU QUE la gouvernance est toujours localisée dans la ville centre ce qui se traduit par une perte d'emploi pour les municipalités en circonférences du centre ;
- ATTENDU QUE le coût d'achat du matériel et de l'équipement est toujours en hausse et que c'est une mesure temporaire au profil des territoires plus peuplés ;
- ATTENDU QUE lorsque nos communautés perdent la gestion de leur service, celles-ci sont réduites à l'insignifiance ;

EN
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la MRC de Charlevoix-Est que la Municipalité de Saint-Siméon ne voit pas la pertinence d'entreprendre une étude portant sur le regroupement des services incendie de Charlevoix-Est, surtout au moment où la communauté débute un cycle de revitalisation.

Rés # 22-10-05 DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR VOIE D'INVITATION POUR LA FOURNITURE DE MACHINERIE ET D'ÉQUIPEMENTS POUR 2022-2023

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres sur invitation pour la location de machinerie sur une base horaire, pour la période comprise entre le 1^{er} décembre 2022 et le 30 novembre 2023, à l'exclusion du « balai mécanique ».

Rés # 22-10-06 APPEL D'OFFRES POUR L'ASPHALTAGE DES CHEMINS DE PORT-AU-PERSIL ET MC LAREN

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'appel d'offres public pour l'asphaltage des chemins de Port-au-Persil et Mc Laren, dans le cadre du « Programme PAVL 2022 ».

Rés # 22-10-07 PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

POUR CES
MOTIFS,

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la pour la TECQ 2019-2023, comme suit :

- Priorité 1 - Contournement du réseau d'aqueduc municipal pour enlever le poste de surpression sur la rue Saint-Laurent.
- Remplacer la chambre de réduction de pression sur la rue du Quai.
- Priorité 2 - Vérification de l'état du puits d'eau potable N° 1.
- Priorité 3 - Remplacer les conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Lowe.

c.c. M. Serge Landry, ARPO, Groupe-conseils.

**Rés # 22-10-08 ÉTUDE ÉCOLOGIQUE SUR LE PROJET DE CONTOURNEMENT
DU RÉSEAU D'AQUEDUC ENTRE LA CÔTE DE LA JETÉE ET LA
ROUTE 138**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le « Groupe Hémisphères » pour procéder à une étude écologique relativement au projet de contournement du réseau d'aqueduc entre la côte de la Jetée et la route 138, le tout selon l'offre de service déposée le 30 septembre 2022 (# 20222041), au coût de 4 590 \$ (plus taxes). Cette dépense étant financée par la TECQ 2019-2023.

**Rés # 22-10-09 RATIFIER LE MANDAT À ARPO, GROUPE-CONSEIL POUR DES
TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PAVL-2023 »**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'embauche de la firme ARPO, Groupe-conseil, pour la préparation des plans et devis en vue des travaux sur les rues du Quai, Tremblay et Bilodeau, le tout selon l'offre déposée le 26 août 2022, au montant de 4 735 \$, plus taxes. Cette dépense faisant partie de la demande d'aide financière au Programme PAVL 2023.

**Rés # 22-10-10 RATIFIER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME « PAVL-2023 »**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la demande d'aide financière déposée au ministère des Transports du Québec, dans le cadre du « Programme PAVL 2023 », au montant de 334 133 \$. Les travaux étant énumérés dans la résolution N° 22-10-09.

Rés # 22-10-11

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX – DOSSIER # 00031860-1 – 15058 (10) – 2022-05-11-019

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 4 juillet 2025 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR

CES MOTIFS,

sur la proposition de madame Joannie Bouchard, appuyée par monsieur Gilles Harvey, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon approuve les dépenses d'un montant de 56 596 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Rés # 22-10-12 PAVAGE DE LA RUE BERGERON – AFFECTATION DE LA RÉSERVE « CARRIÈRES-SABLIÈRES »

ATTENDU QUE le ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, nous a confirmé une aide financière de 20 000 \$ dans le cadre du Programme Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), dossier # 00031860-1 – 15058 (10) – 20220511-019 ;

ATTENDU QUE la demande de subvention avait pour but de refaire une partie du pavage de la rue Bergeron ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés sont d'une somme de 56 596,44 \$ (taxes incluses) ;

POUR CES
MOTIFS, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'excédent de la subvention, soit une somme nette de 31 680 \$, soit absorbée à même la réserve de « Carrière-sablère ».

Rés # 22-10-13 CAMP ARTHUR SAVARD – ENTRETIEN D'HIVER DE LA CÔTE DE LA JETÉE

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente avec « Le Camp Arthur Savard », relativement à l'entretien hivernal de la « Côte de la Jetée » pendant l'hiver 2022-2023, comme suit :

La Municipalité s'engage à :

- effectuer le sablage de la Côte de la Jetée, au besoin, durant la saison hivernale 2022-2023 pour le bon déroulement des opérations du Camp Arthur Savard ;
- aviser le Camp Arthur Savard lorsque la Municipalité procédera à l'embauche d'un autre déneigeur, afin que ledit camp puisse avoir la possibilité d'en profiter pour faire déneiger son bout de chemin, et ce, à ses frais.

En contrepartie :

L'entreprise exploitant le Camp Arthur Savard s'engage à :

- élargir, au besoin, avec sa niveleuse, le chemin à partir du bas de la Côte de la Jetée jusqu'à notre usine de chloration, soit sur une distance d'environ 2,4 kilomètres ;
- porter une attention particulière aux équipements de prise d'eau de la Municipalité en évitant d'abaisser le gravier existant sur la partie du chemin soit :
 - o 3 prises d'air, 2 repères de vannes, 2 boîtes de vannes ainsi que 2 couverts de regard, laquelle entreprise pourra être tenue responsable de tous bris pouvant survenir auxdits équipements.

Ces équipements ayant déjà été identifiés sur place par un représentant de l'entreprise ;

- fournir à la Municipalité de Saint-Siméon :
 - o une preuve d'immatriculation de la niveleuse qui effectuera les opérations de déneigement (élargissement) ;
 - o une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$ en vigueur.

QUE, la municipalité de Saint-Siméon peut mettre fin à l'entente moyennant un préavis de dix (10) jours à l'autre partie.

QUE, la présente résolution sert d'entente entre les parties.

Rés # 22-10-14 PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO N° 4 – PROJET PAVL-2021 - TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DE LA RUE DE LA CHAPELLE ET REMPLACEMENT DE 2 PONCEAUX SUR LE CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU QUE la firme *Simtrex inc.* nous a soumis, le 30 septembre 2022, le décompte progressif N° 4, relativement aux travaux de pavage sur une partie de la rue de la Chapelle et le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil, au montant de 34 016,30 \$ (taxes incluses) ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite à la recommandation de la firme « ARPO Groupe-conseil », du 30 septembre 2022, le paiement à l'entreprise *Simtrex inc.* de 34 016,40 \$ (taxes incluses), représentant le « décompte numéro 4 », du programme « PAVL-2021 » pour les travaux de pavage d'une partie de la rue de la Chapelle et le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil.

Rés # 22-10-15 BOIS DE CHAUFFAGE À VENDRE PAR SOUMISSION PUBLIQUE

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente de vingt (20) cordes de bois de chauffage (principalement du bois d'épinette) selon les critères suivants :

- le bois de chauffage est présentement cordé et entreposé au garage municipal, celui-ci est vendu non livré et l'acheteur devra le récupérer avant le début de l'hiver ;
- le prix de base est de 35 \$ la corde ;
- les intéressés devront soumettre un prix, dans une enveloppe cachetée, au plus tard le 13 octobre 2022 ;
- la vente sera faite au plus haut prix reçu ;
- advenant que le soumissionnaire désire moins des vingt (20) cordes disponibles, le second prix soumis sera retenu et ainsi de suite ;
- l'acheteur ou les acheteurs devront nous contacter au préalable pour récupérer le bois acheté.

Rés # 22-10-16 PERMANENCE DU DIRECTEUR ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Stéphane Dufour, à titre de permanent, au poste de « directeur adjoint aux travaux publics », tel que recommandé par le comité des ressources humaines, sa période de probation étant terminée.

Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel pour 2022-2026*".

Rés # 22-10-17 FORMATION D'UN OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la formation d'un opérateur en traitement des eaux, en l'occurrence monsieur Stéphane Dufour, offert par le CÉGEP de Saint-Laurent. Les coûts liés à cette formation seront assumés par la municipalité.

Rés # 22-10-18 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 272 (URBANISME)

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 272, modifiant le règlement de zonage N° 196, soit les points 156.1 et 213 de l'article 2.1 (terminologie), l'article 4.1 en autorisant l'usage « résidence de tourisme à la zone AF-10 et en ajoutant le point 10 à l'article 5.3, relatif à l'implantation d'un bâtiment en date du 24 septembre 1990.

Rés # 22-10-19 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 273 (URBANISME)

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement N° 273, modifiant l'article 4.1, du règlement de zonage N°196 et autorisant quelques activités à l'usage « résidence de tourisme » à la zone CR-104. L'article 3 est cependant modifié en enlevant l'activité « terrain de golf ».

Rés # 22-10-20 ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 274 (URBANISME)

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement N° 274, visant la modification du règlement de zonage N° 196, du règlement de lotissement N° 197 et du règlement relatif à l'émission des permis et certificats N° 195, en concordance avec le règlement 323-05-22 de la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 22-10-21 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUR LE CCU

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Johanne Dallaire, sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour combler le poste devenu vacant à la suite du départ de madame Suzanne Carré. Son mandat prendra fin le 6 mars 2023.

Rés # 22-10-22 PERMIS DE RÉNOVATION DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 29 septembre 2022 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de rénovation sur le bâtiment sis au 595 chemin de Port-au-Persil (matricule 4996-64-8832 – lot 5 729 356).

Le tout devant s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 22-10-23 PERMIS DE RÉNOVATION DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 29 septembre 2022 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de modification au patio du bâtiment sis au 595 chemin de Port-au-Persil (matricule 4994-09-6389 – lot 5 728 634) tel que proposé.

En ce qui concerne l'escalier et les terrasses sur le toit, ces constructions n'étant pas autorisées et n'étant pas compatibles avec le règlement N° 69, relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, ledit conseil municipal refuse cette demande.

Le tout devant s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

**Rés # 22-10-24 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À TOURISME CHARLEVOIX
POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL DE
BAIE-DES-ROCHERS**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Tourisme Charlevoix une aide financière dans le cadre du Programme EPRTNT relativement au projet d'aménagement du Parc municipal de Baie-des-Rochers.

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 22-10-25 SOUMISSIONS REÇUES POUR LA CONSTRUCTION D'UN
BÂTIMENT À LA HALTE DES BOULEAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à un appel d'offres public pour la construction d'un bâtiment à la Halte routière des Bouleaux :

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises ont déposé un prix, soit :

- Construction Bruno Blanchette inc. (9048-6473 Québec inc.)
- Pointco inc.
- Les Entreprises Carl Tremblay inc.
- Morneau Tremblay inc. (9168-5701 Québec inc.) ;

ATTENDU QUE la plus basse soumission est au-delà de l'estimé ;

ATTENDU QUE les soumissions sont valides pour une période de 90 jours ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une réévaluation des soumissions reçues.

**Rés # 22-10-26 ACHAT D'UNE BORNE INTERACTIVE POUR LE QUAI BRISE-
LAMES**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une borne interactive pour installer au quai brise-lames. Cette dépense sera financée par le projet « Entente de partenariat en tourisme (EPRT) ».

Rés # 22-10-27 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC MADAME MONIK GIGUÈRE

ATTENDU QUE le contrat de madame Monik Giguère devient échu le 14 novembre prochain;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire le contrat d'engagement de madame Monik Giguère, à titre contractuel pour la « conception et la réalisation de gestion d'événements », selon les mêmes conditions que celles de 2016-2017, et les énoncés précités. Le contrat est d'une durée d'un (1) an et débutera le 14 novembre 2022. Une indexation de 2,25 % lui sera allouée en conformité avec la politique d'emploi 2022-2026.

Rés # 22-10-28 CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE TOURNOI DE BALLE DONNÉE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de créer un « réserve financière » pour le « tournoi de balle donnée 2023 », au montant de 900 \$.

Rés # 22-10-29 CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FESTIVAL « SAINT-SIM EN CHANSON »

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de créer un « réserve financière » pour le festival « Saint-Sim en Chanson 2023 », au montant de 5 750 \$.

Rés # 22-10-30 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2022-2023

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander une aide financière auprès du gouvernement du Canada, dans le cadre du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés » pour procéder à l'achat d'équipement au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay et au Centre des loisirs de Baie-des-Rochers.

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 22-10-31 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ENTENTE SUR LES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE »

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander une aide financière dans le cadre du programme « Entente sur les paysages de la Capitale-Nationale », relativement à la construction d'un belvédère dans le Parc municipal de la Quatrième-Chute.

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 22-10-32 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU « FONDS DE VITALISATION DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander une aide financière dans le cadre du « Fonds de vitalisation » de la MRC de Charlevoix-Est, relativement au projet de pistes de ski hors-piste.

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 22-10-33 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA « SADC »

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer une demande d'aide financière à la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) Charlevoix / Côte-de-Beaupré / Île d'Orléans, dans le cadre du « Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL) », pour remplacer les filets de câbles pour le module de jeu « Le Maringouin ».

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 22-10-34 ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND HIVER 2022-2023

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher notre employé saisonnier, monsieur Jean-François Belley, pour la préparation et l'entretien de la piste de ski de fond pour l'hiver 2022-2023. La Municipalité fournira sa motoneige pour effectuer ledit entretien, ainsi que l'essence nécessaire à son fonctionnement.

Rés # 22-10-35 POLITIQUE MADA

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de recruter deux (2) nouveaux aînés (55 ans et plus) pour siéger sur le Comité MADA et d'inviter tous nos aînés à remplir le sondage sur le « transport collectif » qui est publié sur notre site « facebook ».

Rés # 22-10-36 HORAIRE DE LA COORDONNATRICE AUX LOISIRS

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de réduire l'horaire de madame Jessie Aupin, coordonnatrice aux loisirs et en conciergerie, qui sera de trente-cinq (35) semaine pour la période hivernale, et ce, à sa demande. Monsieur Jean-François Belley lui portera assistance au besoin pour le déneigement de diverses infrastructures.

Rés # 22-10-37 TOITURE DE LA PATINOIRE

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'étudier la possibilité de procéder à une analyse visant à construire un toit sur la patinoire municipale.

Rés # 22-10-38 DONNÉES & COTISATIONS

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu unanimement d'accorder les dons et cotisations ci-après :

| | |
|--|----------------------|
| - SADC, souper bénéfice du « Fril » (2 billets à 120 \$) | 240,00 \$ plus taxes |
| - Marché de Noël | 300,00 \$ |
| - Camping-Québec, adhésion 2023 | 574,37 \$ |
| - Comité organisateur de la semaine nationale de Personnes proches aidantes dans Charlevoix | 250,00 \$ |

CORRESPONDANCE :

- **MADAME NADA TREMBLAY**
Démission sur le Comité d'embellissement.
- **LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**
Accusé de réception de la réclamation reliée au sinistre « 222175-30 » (bris d'eau potable).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 35 et prend fin à 20 h 53.

Rés # 22-10-39 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 54.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale